

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
Mairie de OUCHES (42155)
Téléphone 04-77-66-86-45
Télécopie 04-77-66-93-64
mairie.ouches@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, et le vingt janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par son Maire, Madame Andrée LARMIGNAT, s'est réuni sous sa présidence, Salle de la Mairie.

Date de convocation : 13 janvier 2020 - Date d'affichage : 13 janvier 2020

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : Madame Andrée LARMIGNAT, Maire, Madame et Messieurs Gérard POUILLON, Anne-Marie PIAT, Thierry LAFOND, Adjoints, Mesdames Dominique BESSON, Mireille FOURNEL, Messieurs Didier BLANCHARD, Pascal MARTIN, Yves CHAMBOST, Yannick DUBOST.

EXCUSES : Mesdames Myriam JEUNE, Martine MOCZYGEBA, Monsieur Richard BERAUD.

ABSENTES : Mesdames Martine DESNOYER, Karine MOLLEN.

PUBLIC : 1 personne

Monsieur Didier BLANCHARD est nommé secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la réunion du 16 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

DCM 2020/001 - AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Madame le Maire expose :

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet, jusqu'à l'adoption du budget primitif, à l'exécutif de la collectivité et sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2019 : **331.296,00 €** (permettant un maximum de 25% soit 82 824 € d'ouverture de crédits)

Compte tenu de l'urgence des travaux nécessaires à la réfection du ponceau situé sur la Voie Communale n°5 "Route de Saint-Léger", Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Compte - Objet - Montant :

compte 2315 - opération 229 - Réfection ponceau VC5 "Route de St Léger" : 45.000 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2020.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

DCM 2020/002 - RENOVATION D'UN LOGEMENT, 1, RUE DES ECOLES : modification de la délibération 2019/045 du 16/12/2019 - approbation des avenants aux marchés de travaux lots n° 3 et 4

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2019/045 en date du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal a notamment approuvé l'avenant au marché de travaux passé avec l'entreprise COTE OUVERTURE pour la rénovation du logement communal situé au 1, Rue des Ecoles.

Il s'avère que le Maître d'œuvre a commis une erreur dans la rédaction de cet avenant : en effet, l'avenant passé sur le lot n°3 pour la somme de - 670,60 € HT, aurait dû être passé pour partie sur le lot 3 (- 430,00 €) et pour partie sur le lot 4 (- 240,60 €).

Il convient donc de rectifier cette erreur administrative.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les avenants aux marchés signés avec l'entreprise COTE OUVERTURE (lots n°3 et 4), pour les travaux de rénovation d'un logement communal :

Lot n° 03 - menuiseries extérieures alu

Montant initial du marché :	8 265,74 € HT
Travaux en moins :	- 430,00 €
Avenant n°1 :	- 430,00 €
Montant du marché modifié :	7 835,74 € HT (soit 9 402,89 € TTC)

Lot n° 04 - menuiseries extérieures PVC

Montant initial du marché :	11 538,57 € HT
Travaux en moins :	- 240,60 €
Avenant n°1 :	- 240,60 €
Montant du marché modifié :	11 297,97 € HT (soit 13 557,56 € TTC)

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ces 2 avenants ;

- rappelle que les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits sur le compte 2313 opération 213 du budget général de la commune.

DCM N°2020/003 - PROGRAMME DE VOIRIE 2020 : modification de la demande de subvention départementale et du plan de financement

Madame le Maire rappelle que par délibération 2019/37 du 18 novembre 2019, le Conseil Municipal a adopté pour 2020 un programme de voirie d'un **montant total Hors Taxes estimé à 70.143,50 € (soit 84.172,20 € TTC)** : réfection d'une partie de la Route de Villerest (VC 3), du

Chemin des Granges (VC 101), du Chemin du Mont (VC 107) et de la totalité du Chemin Bellevue (VC 108), et sollicité une subvention départementale.

Or, Monsieur Bartholin, conseiller départemental en charge du canton de Renaison, nous a informés que l'enveloppe départementale 2020 affectée à la voirie communale ne peut satisfaire toutes les sollicitations des communes. Il convient donc de répartir la demande de subvention sur 2 années, 2020 et 2021 :

travaux subventionnés en 2020 : uniquement la VC3, 24.430 € HT pour une subvention de 14.658 €
travaux subventionnés en 2021 : VC 101, 107 et 108, 45.713,50 € HT pour une subvention de 27.428,10 €.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- confirme la programmation de l'ensemble des travaux en 2020, pour un **montant total Hors Taxes estimé à 70.143,50 € (soit 84.172,20 € TTC)** ;
- sollicite du Département une subvention répartie sur 2020 et 2021, et adopte le plan de financement suivant :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX
Travaux de voirie - Programme 2020	70.143,50 € HT
TVA 20%	14.028,70 €
TOTAL	84.172,20 € TTC
FINANCEMENT	
Subvention "enveloppe de voirie communale 2020"	14.658,00 €
Subvention "enveloppe de voirie communale 2021"	27.428,10 €
FCTVA (calculé sur le taux de 16.404 %)	13.807,61 €
Autofinancement	28.278,49 €
TOTAL	84.172,20 € TTC

- inscrira les crédits nécessaires au financement de ces opérations, sur le budget 2020 de la commune, au compte 2315.

DCM N°2020/004 - MISE A DISPOSITION DE MATERIEL TECHNIQUE : approbation d'une convention avec la commune de Pouilly-les-Nonains

Madame le Maire rappelle que par délibération 2017/055 du 11 décembre 2017, le Conseil Municipal avait approuvé une convention de mise à disposition d'une rigoleuse agricole à la commune de Pouilly-les-Nonains. Cette convention était valide jusqu'au 16 décembre 2019, et la commune de Pouilly en a demandé le renouvellement.

Elle donne alors lecture d'un nouveau projet de convention fixant les conditions de cette mise à disposition (date, durée, conditions financières, remise et restitution du matériel...).

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la convention de mise à disposition d'une rigoleuse agricole à la commune de Pouilly-les-Nonains , fixant en particulier le tarif journalier de cette mise à disposition à **50 €** ;

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention ;
- dit que la recette correspondante sera imputée au compte 7083 du budget communal.

DCM 2020/005 - CREATION D'UN EMPLOI AIDE D'AGENT TECHNIQUE "Contrat Unique d'Insertion"

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis plusieurs mois, le service technique "voirie-espaces verts" fonctionne avec seulement 2 agents, et que cela s'avère insuffisant pour faire face à la charge de travail habituelle.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de créer un emploi d'agent technique sous "contrat unique d'insertion", à raison de 35 heures hebdomadaires, sur une période d'une année, pour compléter l'équipe technique du service voirie.

La commune bénéficiera d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 % du SMIC brut sur 26 heures hebdomadaires pour cette embauche.

Le bénéficiaire du contrat sera accompagné par un tuteur qui participera notamment à la mise en place de sa formation.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de créer un emploi d'agent technique à temps complet dans le cadre d'un "contrat unique d'insertion", et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant
- Dit que ce contrat sera conclu pour une durée de 12 mois, du 1er février 2020 au 31 janvier 2021.
- Précise que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2020 de la Commune (imputation sur le compte 64168).

QUESTIONS DIVERSES

- Remplacement d'une ATSEM en congés maladie : une personne est recrutée du 20 janvier au 26 février à l'école maternelle.
- Lotissement le Clos du Bessier : demande des colotis pour la cession des espaces communs à la commune. Cela semble un peu compliqué, car les espaces communs comportent 3 parcelles dont une, le long de la RD 31, n'a pas d'accès, et une autre, de 15 m², appartient encore au lotisseur. Madame le Maire recevra les intéressés samedi 1er février 2020.
- Réfection du ponceau Route de St Léger : deux devis sont présentés au Conseil Municipal, utilisant des techniques différentes, pour des montants presque identiques (39744 et 38958 € TTC). Les services techniques du Département seront contactés pour aider à la décision.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **lundi 17 février 2020** à 20 heures 30 (CCAS à 20 heures)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures.

"Procès-Verbal vu pour être affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 21 janvier 2020."

**Le Maire,
Andrée LARMIGNAT**